



Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 5 JUILLET 2021 à 18h00

Date de convocation : 21 juin 2021

Délibération
N°C2021_142

Membres en exercice :	77
Votants :	
Suffrages exprimés :	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

SECRETAIRE DE SEANCE : JANSANA Jean-Marc

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALVET Jean-Claude ; CHALULEAU Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : PENET Yves ; HERAS Guillaume ; MALQUIER Bertrand

<p>EXCUSES : ABED Yamina ; ALVAREZ Martine ; BASTIE Yves ; BOTHOREL Anouk ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; COURREGES Jean-Pierre ; DARAUD Jean-François ; IBANES Alexandra ; PECH Olivier ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; RIO Jean-Louis ; RIVEL Jean-Luc</p> <p>EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALDEBERT Didier (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; BELART Xavier (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; HERAS Guillaume (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; LAPALU Christian (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; MALQUIER Bertrand (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; PENET Yves (jusqu'à la délibération C2021_140) ; PY Michel (délibérations C2021_159 et C2021_160)</p>	<p>EXCUSES AVEC PROCURATION : AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; CALMON Julien ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CODORNIU Didier ; COUSIN Sylvie ; FAURAN Jean-Paul ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; TUBAU Marcel ; VICO Alain</p> <p>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ALDEBERT Didier (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; ALVAREZ Jean-Michel (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; BELART Xavier (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; LAPALU Christian (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; PY Michel (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161)</p>
--	--

Nomenclature Etat : Institution et vie politique – Désignation de représentants

OBJET : INSTANCES COMMUNAUTAIRES – REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – AMENAGEMENT ECONOMIQUE– Désignation des représentants à la Commission départementale d'Aménagement commercial (CDAC)

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, notamment son article 102, et le décret n°2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ont institué la constitution des commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) en remplacement des commissions départementales d'équipement commercial (CDEC).

La CDAC est présidée par le Préfet ou son représentant.

Elle est composée de 14 membres :

- **7 élus locaux** (le maire de la commune d'implantation, le maire de la commune la plus peuplée, le président du Conseil Départemental, la présidente du Conseil Régional Occitanie, le président de l'EPCI du lieu d'implantation, le président du SCoT ou de l'organisme chargé de la mise en place du SCoT, un membre représentant les maires au niveau départemental désigné par l'association des maires de l'Aude, un membre représentant les intercommunalités au niveau départemental désigné par l'association des maires de l'Aude.
- **4 personnalités qualifiées :**
 - 2 personnalités qualifiées en matière de consommation et de protection des consommateurs
 - 2 personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.
- **3 personnalités qualifiées représentant le tissu économique :** une désigné par la chambre de commerce et de l'industrie, une désignée par la chambre des métiers et de l'artisanat, et une désignée par la chambre d'agriculture.

Cette commission statue sur les :

- demandes d'autorisation commerciale pour les projets portant la création d'un magasin de commerce de détail ou d'un ensemble de magasins d'une surface de vente supérieure à 1000 m² ou pour les projets d'extension ayant atteint ce seuil ou devant le dépasser,
- projets d'aménagement cinématographique pour la création d'une salle ou d'un ensemble de salles de plus de 300 m².

Monsieur Guillaume Heras a été désigné comme le représentant du Président du Grand Narbonne lors des séances de la CDAC par délibération n°2020_159 du 24 septembre 2020 portant désignation des représentants à la CDAC.

L'article L751-2 du Code du commerce prévoit notamment : lorsque l'un des élus détient plusieurs mandats mentionnés aux alinéas de a à g du présent 1°, il ne siège qu'au titre de l'un de ses mandats. Le cas échéant, le ou les organes délibérants dont il est issu désignent son remplaçant pour chacun des mandats au titre desquels il ne peut siéger.

Il convient d'abroger la délibération N°C2020_159 du 24 septembre 2020 portant désignation des représentants à la CDAC,

Dans ce contexte, et au vu de la composition de la CDAC, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire les candidatures suivantes, en cas d'absence :

- **L'élu chargé de représenter le Président du Grand Narbonne:** Monsieur Guillaume Heras
- **L'élu chargé de représenter le Président au titre du SCoT de la Narbonnaise :** Monsieur Jean-Louis Rio

Il fait appel à d'autres candidatures.

Monsieur le Président rappelle les conditions de désignation, à savoir :

- l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, le vote a lieu à bulletin secret.

Dans ce cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

- L'article L.2121-21 précise que le Conseil Communautaire peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

- Par ailleurs, ledit article indique que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pouvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il est donnée lecture par le maire ».

- Par application de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ; l'article 2121-21 est transposable au fonctionnement des EPCI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.5211-1,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 juin 2020 portant modification de la composition de la Commission Départementale de l'Aménagement Commercial (CDAC)

Vu l'article L751-2 du Code du commerce,

En l'absence d'autre candidat et conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales par renvoi de l'article L.5211-1, **sont désignés :**

- **L'élu chargé de représenter le Président du Grand Narbonne: Monsieur Guillaume Heras**
- **L'élu chargé de représenter le Président au titre du SCoT de la Narbonnaise : Monsieur Jean-Louis Rio**

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

